

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
DOUAI
150, Rue SAINT SULPICE
59507 DOUAI

L'Officier du Ministère Public
à

59283 RAIMBEAUCOURT

Références à rappeler : RO 18/00012444 – PV 3610518380

Monsieur,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 025387 EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE.
ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à THIONVILLE(57100), AUTOROUTE A31, au point kilométrique 330.820, dans le sens LUXEMBOURG vers METZ en date du 08/02/2018 à 21h54 par procès verbal n° 3610518380 dressé par CACIR, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de 97 Km/h, retenue de 92 Km/h pour une vitesse autorisée de 90 Km/h
AP n° 2017-DIR-Est-SPR-57-01 du 02/03/2017

Je constate l'extinction de l'action publique à votre rencontre.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à DOUAI, le 28/12/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC